

**ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL n° 2026-DDT-SE-381 du 17 septembre 2026
modifiant l'arrêté n° 2021-DDT-SE-092 du 26 février 2021 modifié
portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau pour le Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux « Orge-Yvette »**

Le Préfet des Yvelines
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite

- VU** le Code de l'environnement, notamment l'article L. 212-4 et suivants et R. 212-29 à R. 212-34 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3121-22 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Marc TSCHIGGFREY, en qualité de préfet délégué à l'égalité des chances auprès du préfet des Yvelines ;
- VU** le décret du 27 août 2025 portant nomination de Madame Fabienne BALUSSOU en qualité de Préfète de l'Essonne ;
- VU** le décret en date du 21 octobre 2025 portant nomination de M. Johann MOUGENOT, sous-préfet d'Evry, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;
- VU** le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Brice BLONDEL, en qualité de préfet des Yvelines ;
- VU** l'arrêté du 23 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral n° 97-3189 du 6 août 1997 portant délimitation du périmètre et ouverture de la procédure d'élaboration du SAGE de l'Orge et de l'Yvette ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 98-PREF-DCL/0001 du 5 janvier 1998 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Orge-Yvette » ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral n° 99-PREF-DCL/0021 du 20 janvier 1999 portant constitution et désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Orge-Yvette » ;

VU l'arrêté préfectoral n°78-2026-08-31-00001 portant délégation de signature à Monsieur Augustin CELLARD, secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-PREF-DCPPAT-BCA-157 du 19 mai 2026 portant délégation de signature à M. Johann MOUGENOT, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2021-DDT-SE-092 du 26 février 2021 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Orge Yvette » modifié par les arrêtés inter-préfectoraux n°2021-DDT-SE-445 du 24 novembre 2021 et n° 2022-DDT-SE-308 du 9 août 2022 ;

CONSIDÉRANT que les élections municipales 2026 rendent nécessaire la modification de la composition nominale du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette ;

CONSIDÉRANT le courrier de l'Union des Maires de l'Essonne en date du 18 août 2026 ;

CONSIDÉRANT le courrier de l'Union des Maires des Yvelines en date du 15 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la délibération du comité syndicat de l'ETPB Seine Grand Lacs en date du 17 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la délibération du comité syndical du SIAHVY en date du 18 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la délibération du comité syndical du Syndicat de l'Orge en date du 22 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la délibération du comité syndicat du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de la Chevreuse en date du 23 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT le courrier du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Dampierre-en-Yvelines et Chevreuse en date du 8 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT le courriel du Syndicat des Eaux Ouest Essonne en date du 17 juillet 2026 ;

SUR PROPOSITION des directrices départementales des territoires de l'Essonne et des Yvelines.

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Modifications relatives à la désignation des membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics

Les dispositions du 1° de l'article 1er de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-DDT-SE-092 du 26 février 2021 modifié, susvisé, sont abrogées et remplacées comme suit :

« Représentant du Conseil Régional d'Île-de-France

« Jean-François VIGIER

« Représentant du Conseil Départemental des Yvelines

« Grégory GARESTIER

« Représentant du Conseil Départemental de l'Essonne

« Nicolas MEARY

« Représentant des maires des Yvelines

« Monsieur Alexandre VABRE, adjoint au maire de Saint-Remy-les-Chevreuses

« Monsieur Stéphane JOST, adjoint au maire de Lévis-Saint-Nom

« Monsieur François BLANCHET, adjoint au maire de Cernay-la-Ville

« Représentant des maires de l'Essonne

« Monsieur Stéphane RIANDE, Conseiller délégué à Corbreuse

« Monsieur Jean-Michel GIRARDEAU, Maire de Ollainville

« Monsieur Olivier PETRILLI, Maire de Saint-Sulpice-de-Favières

« Monsieur Olivier LEHOUSSEL, Adjoint délégué à Villebon

« Monsieur Bernard XAVIER, Conseiller municipal à Longjumeau

« Madame Hélène LEBLANC, Adjointe au maire de Ballainvilliers

« Madame Morgane BELIN, Conseillère municipale à Les Molières

« Monsieur Laurent TAVEL, Conseiller municipal à La-Ville-du-Bois

« Représentants des présidents d'intercommunalité des Yvelines

« Monsieur Hugues SAISY, conseiller communautaire de la CA Rambouillet Territoires

« Monsieur Patrice BERQUET, conseiller communautaire de la CA Versailles Grand Parc

« Monsieur Bernard TEXIER, conseiller communautaire de la CC Haute Vallée de Chevreuse

« Représentants des présidents d'intercommunalité de l'Essonne

« Monsieur Didier PERRIER, Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Plateau de Saclay

« Monsieur Thierry RATONI, Vice-Président à Cœur d'Essonne Agglomération

« Madame Edwige HUOT-MARCHAND, Vice-Présidente à la Communauté de Communes du Pays de Limours

« Représentant de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grand Lacs

« Monsieur Sébastien BENETEAU

« Représentant du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de la Chevreuse

« Madame Anne HERY LE PALLEC

« Représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette »

« Monsieur Dominique BAVOIL

« Monsieur Thierry FASOLIN

« Représentant du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle »

« Lamia BENSARDA REDA

« Olivier THOMAS

« Représentant du Syndicat des Eaux Ouest Essonne »

« Thierry DEGIVRY

« Représentant du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Dampierre-en-Yvelines et Chevreuse »

« Claire-Elise CAUZOT »

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Essonne et des Yvelines. Le recours contentieux peut être fait par voie postale (tribunal administratif de Versailles , 56 avenue de Saint Cloud, 78011 Versailles) ou de manière dématérialisée par voie électronique (<https://www.telerecours.fr/>).

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines et de Madame la Préfète de l'Essonne. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois vaut rejet implicite de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 3 :

Messieurs les secrétaires généraux des préfectures des Yvelines et de l'Essonne, Mesdames les directrices départementales des territoires des Yvelines et de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau, publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de l'Essonne et des Yvelines et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Pour le Préfet des Yvelines
Le Secrétaire général,



Augustin CELLARD

Pour la Préfète de l'Essonne
Le Secrétaire Général,



Johann MOUGENOT